



COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES

Franco Maria Malfatti

President of the Commission of the European Communities

Statement

to the European Parliament

Strasbourg, 15 September 1970

It is an honour for me to expound to you today the general lines that we propose to follow in the future. The little time at my disposal prevents me from going into all the parts of such a vast and complex undertaking as the construction of Europe and from discussing every aspect of the Community as it stands at present.

Despite this practical limitation I hope that our contribution may provide you with a useful basis for debate and I am sure that what you have to say will be invaluable in helping the Commission to carry out its responsibilities in the most coherent manner.

I have already explained to this House - in Luxembourg---that the Commission is very conscious politically of its rights and duties, as an institution whose independence of the national governments and autonomy is guaranteed by the Treaty of Rome and which only the European Parliament has the power to dissolve. Where implementation of the Treaties has to be ensured, where they must be interpreted dynamically if advantage is to be taken of all the possibilities they offer, or where it is necessary to make full use of the Commission's rights to take the initiative and to represent the Communities, we are aware of our responsibilities and of the role which the Treaties have allotted us in the smooth interplay of the institutions.

The task of building Europe cannot be dissociated from a complex and difficult international background which is not without its uncertainties and dangers. The task cannot, obviously, be considered in a vacuum, the reality of this background being an integral and active part thereof.

We sometimes hear curious analyses of the international situation according to which the events we are witnessing on the world scene are tending to render out of date the plans on which Europe is being built.

It can be said that this is a completely abstract, unrealistic and profoundly mistaken analysis. The plans for building Europe, far from being out of date, are being constantly and cogently confirmed by

developments in the international situation; vast currents of opinion and political groupings have come to support it, as the very activity of your Parliament demonstrates, and as is shown, too, by the opinion poll carried out in our six countries, from which it is apparent that 74% of the young citizens in the Community favour European union.

But that is not all. Realism consists rather in noting how international events themselves have called for an acceleration of the pace at which Europe is being built—as seen in the political awareness to which expression was given in the communiqué of the summit conference in The Hague, where we can read :

“ The Heads of State or Government therefore wish to reaffirm their belief in the political objectives which give the Community its full meaning and purport, their determination to carry the undertaking through to the end, and their confidence in the final success of their efforts.”

That is why we believe that the negotiations for a reduction in strategic nuclear weapons, the longed-for start of a negotiated solution in the Middle East, the recent signing of the Treaty renouncing the use of force between the Federal Republic of Germany and the Soviet Union, the renewed proposal for a balanced reduction of forces between the NATO countries and Warsaw Pact countries and the improved prospects for a European security conference all represent opportunities that from the outset may help to accelerate the process of building Europe and make the building of Europe even more necessary.

The times in which we live, the political nature of the objectives we had set ourselves, the problems that arise on the international scene suffice to define what our action must be : in the Community as it stands, it is no more day-to-day administration that the future holds in store for us. There has very rightly been talk of a fresh drive. This drive would develop around the following main heads, under which the activity of our institutions will in future be concentrated : transformation of the Community into an economic and monetary union; negotiations for the enlargement of the Community; the part played by the Community in the world; the strengthening of our institutions, and political union.

In accordance with the decision adopted in December 1969 at The Hague by the Heads of State or Government, the process of integration in Europe is to move towards an economic and monetary union, to result in a " Community of stability and growth ".

Public opinion in the Community realises the importance of this decision. Aroused by the monetary developments which had shaken the western world in the preceding months, it welcomed the Hague communiqué as a statement that a new fundamental option had been taken for the formation of Europe. This political option, furthermore, tallies with a very tangible economic requirement. Since 1958 the dominating factor in Community activities has been the achievement of a fully-fledged customs union, which has led to increasing interpenetration of the six national economies. It should be added that the inception of the principal common policies has increased *de facto* interdependence and made it vitally and urgently necessary to adopt common instruments which can ensure that the Community develops smoothly in accordance with a medium- and long-term strategy of its own.

In the light of this new strategy, then, the plan for an economic and monetary union and the procedures by which it is to be implemented provide the framework and common starting point for the Commission's present and future proposals, as the common policies which are already in being, and the new ones still to be proposed, must be seen in the context of an economic and monetary union. Furthermore, the Community whose enlargement is being negotiated is one destined to become an economic and monetary union. We have to look at the institutional development of the Community and its evolution into a political entity in the light of the objective requirements of this economic and monetary union.

Such preoccupations had already made life difficult for our predecessors. They will bear if possible still more heavily on the present Commission, which intends to gear all its activities to the requirements of building a Community of growth and stability.

I have placed the word " growth " to the fore because we must ensure that Europe shall continue to grow at the sustained pace of the last ten years, a pace which is essential to satisfy not only the aspirations

of the individual but also the collective demands of a society which has first to conceive a higher quality of life and then to achieve it.

It is more and more vital to establish a blueprint for Europe in which clear-cut qualitative aims will guide the drive for growth. The Commission is determined to push ahead and complete the ideas already being worked out in this connection. But sustained growth is undoubtedly the *sine qua non* for this broadening of our horizon. And such growth requires meticulous identification of the sectors of Community activities of special strategic importance in the growth process.

In this connection, I would stress the importance attached by the Commission to the scrutiny and implementation of the industrial policy proposals it submitted last spring. They are intended—it is worth recalling—to round off the single market, to unify the legal, fiscal and financial framework in which enterprises operate, to promote the restructuring of enterprises, to organize the changes and adaptations on which industrial progress depends and to reinforce the Community's solidarity in its relations with non-member countries.

But the dynamism of the market, in industrial matters, cannot be the result of a *laissez-faire* approach. It must be supported by measures ensuring that its structure can be adapted to meet any changes in private and public demand : promotion of new technologies through scientific and technical policy, supervision of production structures through competition policy, adjustment and improvement of trading conditions through commercial policy, improvement of infrastructure via transport and energy policy, and a far sighted town and country planning policy.

I shall not spend time going into all the proposals already submitted on these various points. They have already been referred to the Parliament, and the Commission will not fail to elaborate them and to add fresh ones in the next few years. But allow me to make a few points in this connection.

The first is of a general nature. An effective industrial policy can be implemented at Community level in the seventies only if it is dovetailed into the advance towards a real economic and financial union

which has all the practical advantages of an economic and financial area of continental dimensions.

Unification of the legal, fiscal and financial framework in which firms operate is of fundamental importance—as I have already said—in this connection.

Establishment of a European capital market, furthermore, is basic to an industrial policy that will encourage firms to attain a size consistent with new market and technological requirements, and to strengthen their financial structure. Interpenetration of the capital markets would make it possible not merely to combine their respective resources but even to multiply them. By acting as an incentive to monetary saving, it would cause capital now invested in non-member countries to flow back into the Community economy, and could also attract foreign capital. As regards industrial policy, the Commission intends to sponsor a meeting in 1971 of all the parties concerned.

My second point concerns a key aspect of industrial policy—scientific and technological development.

Community work in this sector has been in very low gear since the Hague communiqué and the Council decisions adopted a few days after, despite the hopes aroused by these two developments.

The Commission therefore intends to map out in the next few months, on the basis of all the preparatory work done so far, an overall scheme for technological and scientific research and development policy as a guideline for the next few years. Concurrently the Commission plans to propose a first set of practical measures for action in specific sectors of Community interest.

The function of the Joint Research Centre and its activities will therefore be fitted into this master plan, where they will find their most authentic *raison d'être*. In the meantime the Commission is determined to complete the restructuring of the Centre so that it can operate with maximum technical efficiency and enjoy the necessary autonomy.

The Governments must realise, however, that the Joint Research Centre is not only a technical achievement but is also of human and Community importance.

The Commission pledges itself to take the maximum account of these facts, so that they can be used to the full in the interests of European technological progress.

In recent years it has become increasingly clear that economic and industrial progress, and the ensuing urbanization, involve heavy and unexpected costs. I will instance the destruction of natural assets by industry, which reduces dramatically the benefits to be drawn from the steady increase in the production of material wealth and calls for a tighter control of technological development and industrial growth if the quality of life in our society is to be protected. The Community cannot sit back indifferent to the increasing disquiet in our countries and all other industrialized States. The Commission intends to press ahead in this field, where an isolated campaign at national level cannot have lasting results. The Community provides the minimum scale for effective action. And only the Community would have the weight needed to conclude the broader international agreements which will be necessary.

The Commission intends to submit detailed proposals on the subject to the Council, using all the legal resources afforded by the Treaties, and in particular Article 235 of the Treaty of Rome.

If there is to be a balanced, steady growth of the Community the common agricultural policy must be able to operate normally and in line with the requirements of such a general economic advance.

Right from its initial deliberations, the Commission which I have the honour to preside over has been exercised by the present situation in this sector.

In this connection, I am in duty bound to mention the singular contrast between the breadth of the programme and of the proposals—the result of Vice-President Mansholt's work—already submitted by the Commission under Mr Rey, and the limited range of the decisions so far adopted by the Council and that body's hesitancy to get down to discussing the substance of the present serious problems.

It has become essential to create the conditions for joint progress by all our countries towards a modern agriculture which will dovetail efficiently with the rest of the economy and ensure its workers a standard

of living and type of life consonant with the social requirements of our time.

The Commission therefore firmly endorses its predecessors' standpoint, that a policy on prices and markets is inseparable from a modern social policy and a coherent and courageous structural policy, and that consequently it is impossible to lay down an organic policy on prices and markets if a social and structural policy is not put into place at the same time.

Furthermore, it goes without saying that a policy of industrial and agricultural growth cannot be framed in general terms without a clear vision of the requirements posed by a smooth development of the Community's regions. In speaking of this basic and crucial aspect of Community integration, I do not intend simply to refer to the problem of the less developed Community regions, whose inhabitants must be enabled to achieve a standard of living comparable to that enjoyed in the more advanced regions. I wish in addition to bring out the need to prevent living and working conditions in the more industrialized regions being impaired by congestion and an excessive pace of development.

In the pursuit of these objectives, the need to increase the general competitiveness of the Community's economy must be borne in mind.

With these principles as a basis the Community's regional policy will be able to help bring about greater harmony between the structures of the Member States, making them more uniform economically and socially.

The policy of growth which I have sketched in its broad lines cannot lead to success unless it is based on a more active social policy.

In this connection, it should be said that the common social policy was one of the first points taken up by the new Commission. The decisions of principle on the reform of the European Social Fund, taken by the Council on 27 July 1970, constitute a considerable change after years of inertia.

So the Commission now intends to prepare, as meticulously and quickly as possible, the draft regulation making the new Fund opera-

tional. It will be submitted by the Commission to the Parliament and the Council by the end of November.

The Community Conference on Employment Problems held in Luxembourg last April, and the guidelines emerging in connection with the reform of the Social Fund, also served as a basis for close collaboration with the two sides of industry in the preparation of a common policy on growth. At its session of 25 May 1970 the Council decided, in the light of the results of the Conference, to set up a Standing Committee on Employment. The Commission will pay close attention to the progress of work in this field so as to ensure that it leads—after detailed consultation with the two sides of industry—to the establishment of an effective, representative body, able to provide guidance for Community decisions with due regard for the role assigned to each institution.

Among other points, an economic and monetary union means a gradual transfer to the Community institutions of responsibility for the main economic policy decisions. So discussion with the representatives of the workers, employers, technical staff and executives must likewise be carried on at the level of the institutions and with their cooperation.

The Commission intends to lose no time in tackling this long-term task, and to take the initial steps needed for decisions on the plan which is to lead by stages to an economic and monetary union.

Constant and sustained growth is a basic condition for the achievement of the increasingly ambitious objectives the Commission is setting itself, but it would not be enough by itself unless the economic stability of the Community were also ensured and gradually consolidated.

The Member States' economies have had a high growth rate since 1958. But at the same time there have been inflationary strains, followed by serious monetary crises in the last two years. Today, it is clear that the Community's achievements and the gradual advance towards an economic union will depend mainly on the progress it proves possible to make in coordinating the Member States' economic policies and in strengthening their monetary solidarity.

In the years ahead the Community's equilibrium may, it is true, be to a great extent influenced by developments in world trade and by the way the international monetary system functions. But this equilibrium may depend even more on the determination of Member States to take into account the requirements arising at each stage of the integration of their economies. As early as February 1969 the Commission asked the Council to act accordingly.

A number of measures are already being applied, including the Community procedure of prior consultations, used regularly since July 1969 whenever a Member State has had to take important economic policy measures liable to affect the economies of the other Member States.

In the same connection, the Commission plans to submit to the Council, by the end of this year, the draft version of a third medium-term economic policy programme. The harmonization of the Member States' medium-term policies will be given tangible form in this programme by quantified guidelines mapping out the conditions of compatibility which the economic trends of the several States will have to satisfy if the economic growth of the Community is to be coherent and balanced.

It will be possible to put the requisite instruments into effect, through the procedures for coordinating monetary and financial policies, as soon as the fundamental conditions of compatibility between the economic trends of the six national economies have been laid down by the medium-term economic programme.

Finally, the Council announced in July that it intended to deliberate this autumn on the system of medium-term monetary support called for by the Commission. For while it is true that monetary union needs to be soundly based on economies evolving on compatible lines, with convergent economic policies, it is equally true that closer monetary solidarity enhances the likelihood that compatibility and convergence will in fact be achieved.

The Commission is therefore paying the closest attention to the work of the Werner Committee, to which its staff is making a full contribution. The Council has welcomed the joint findings of the provi-

sional Werner report, and is awaiting the definitive version with interest.

The Commission also proposes to press in the Council for action to ensure that the plan by stages called for in the Hague communiqué can be adopted by the end of 1970. To this end, the Commission will take all necessary steps to ensure that specific measures can be put through in certain sectors whose importance is emphasized in the Commission's memorandum submitted to the Council on 5 March 1970. These sectors are : the coordination of economic policies; harmonization of tax systems; the development of a European capital market; the strengthening of monetary organization and solidarity in the Community, with the Community acting as a single group in international monetary bodies.

As the Community advances towards economic and monetary union it should assert its personality when international monetary problems have to be solved, and must make an increasingly active contribution to their examination. This involves, in the first place, the consistent adoption by the Member States of Community positions in the international economic and financial organizations, in particular—and forthwith—in the International Monetary Fund.

The Commission will therefore work—in the relevant Community bodies and on the lines it has put before the European Parliament—for the definition of a joint position of the Member States on the plans to reform the international monetary system.

The establishment of a European economic, financial and monetary entity which is both balanced and strong will gradually lead us to reconsider the international system, which was organized immediately after the second world war around the only centre of growth and stability existing at that time, namely the United States of America. It is fair to say that then, and in the following years, the United States was the sole economic, financial and monetary prop of the Western world.

It is time for Europe to accept its world responsibilities. Its duty to do so will be still more evident after the accession of the applicant countries.

In the final analysis, economic and monetary union in Europe must allow it to perform a world role whose necessity is being felt more and more deeply—to establish an additional centre of balance and growth in international economic and financial relations.

The negotiations for the enlargement of the Community began, as far as Britain is concerned, with a meeting at ministerial level on 21 July. This is to be followed, as you know, by meetings with representatives of Denmark, Ireland and Norway on 21 September.

To begin with, I would like to stress that this time the Community is embarking on the negotiations with a united front; it is speaking with a single voice. The Commission feels that this unity is of the utmost political importance.

This being said, I think I can claim that, even in the opening phases of the negotiations, particularly important and delicate tasks have been entrusted to the Commission. One example is the joint examination by the Commission and the U.K. Delegation of a document dealing with the consequences, financial and other, of applying the common agricultural policy to an enlarged Community. The British document is already being studied, and the Commission is to discuss the matter with the U.K. Delegation in the near future.

You will see then that the negotiations have already got down to brass tacks. The Commission, for its part, would like to remain as closely as possible in touch with the European Parliament and its various committees on a matter of such great political importance, subject, of course, to the need for discretion imposed by the delicate nature of the problem before us.

I have mentioned the great political importance of the negotiations. A full appreciation of their importance should prevent us from getting bogged down—as has happened in the past—in the discussion of minor issues. It should prevent us from limiting discussions to purely technical considerations or extrapolations which at times contain a large measure of uncertainty. This does not, of course, mean that we will be blind to the complexity of the issues at stake or, on the other hand, that we will fall into the error of over-simplification. All it means is that we should never lose sight of the political significance of an enlarged Community on the world scene, nor forget the nature

of our Community which—as the French Foreign Minister Mr Schumann said only recently—cannot be watered down into a mere free-trade area, particularly since it was its own vitality which produced, through the decisions taken at The Hague, a fresh surge forward which is carrying it, in particular, along the road to economic and monetary union. It means being aware that each of our countries has already made concessions or will have to make them in one sector or another to ensure that the work of building the Community can advance, bringing increased vitality to our countries and helping to improve the chances of finding more satisfactory solutions to problems which it is increasingly difficult to cope with today within the narrow limits of a purely national framework. It means being fully aware—drawing on one's experience rather than one's gift of prophecy—of the dynamism which the existing Community has injected into our economies, profoundly changing everything; it means, too, being able to conceive that this process of change will be all the more marked in an enlarged Community. When the ECSC was established, for example, no one could have foreseen that the Italian steel industry would develop as it did; no one would have believed up to a few years ago that the Community's external trade could expand as it has done; no one would have imagined that the Community could make the tariff concessions it made in the Kennedy Round. Just a few days ago Mr. Rippon, the Head of the U.K. Delegation, said that it would be contrary to the traditions of the British people if a question of such importance were to be decided mainly or solely on a cost-of-living basis, admitting at the same time that in the last few years real earnings had risen more rapidly in the Community than in the United Kingdom.

At this stage of the negotiations there would obviously be no justification for putting our trust in forecasts. We are out of the preparatory phase, as I have just shown. The first session of the negotiations made it clear that the United Kingdom Government would accept the common organizations of agricultural markets, though it did raise a number of individual problems.

The main issues at stake in these vast negotiations are already crystallizing out. The Community is no longer negotiating as six separate States but as a single Community; the United Kingdom, for its part, is no longer approaching the issue as a party seeking to find out whether it is possible to get into the Community; instead, more and more is being heard of the political and economic reasons in favour

of enlargement, provided a limited number of specific problems can be solved.

Without wishing to underestimate the difficulties inherent in some of these specific problems—which the Community feels can be solved by means of transitional arrangements—it might be said that the starting positions are more promising than they were in 1961.

In conclusion may I say that an enlarged Community is only conceivable if all Member States have equal rights and obligations. The Community's position on the matter is quite clear. States wishing to join our Community must accept the Treaties of Rome and Paris, the political objectives of these Treaties, the measures adopted since the Treaties came into force and the options taken with regard to development.

As to the EFTA countries which have not applied for membership, meetings at ministerial level are scheduled to take place this autumn.

May I say here and now that, at the present time, the Commission has not been adequately informed of exactly what links these countries wish to establish with the Community.

The Commission for its part intends to attend these meetings in an open, constructive frame of mind, taking into account the interests of the countries concerned and of the Community.

It is difficult to say here and now what solutions might be adopted, difficult because we have not yet had meetings with these countries. Any discussion of this topic at the present stage would therefore be abstract and take no account of the specific problems facing the various countries. I believe that on a matter of such importance, a considered decision based on concrete information is essential.

The case of Austria is a special one. As a result of the Council's recent decision negotiations for a provisional agreement can start at the earliest possible date.

The Community's external relations are a dominant part of our life today and are of fundamental importance for the equilibrium and development of all nations.

Our Community now has association or preferential agreements with 28 countries. Negotiations for preferential agreements with four more Mediterranean countries have either been started or are nearing completion. In addition, there are the negotiations already mentioned with the four candidates for membership; the talks due to take place this autumn with the six EFTA countries which have not applied for membership; and the possible repercussions of British membership on our relations with a number of Commonwealth countries.

Here is the most obvious proof of our Community's vitality, of its success, of the attraction it has for other countries. Here is proof that our Community is outward looking and ready to consider the requests put to it.

Our Community is now the world's largest trading power. Its imports, like its exports, amount to some \$40 000 million. Our trade has outstripped that of the United States.

This trade supremacy should lead us to consider what its consequences are for the life of the Community and to ponder on our growing responsibility towards the rest of the world.

On the first point, it is obvious that a Community which is striving to become an economic and monetary union must follow a common line in its relations with the rest of the world. I would go even further and say that today the only way of ensuring that the Member States can satisfy their legitimate national interests is through a common commercial policy. But if this is to be implemented under optimum conditions commercial policy must not be interpreted in the traditional manner in which we confine ourselves to customs tariffs and quantitative restrictions. These are becoming less important every day as they are replaced by more modern and effective instruments of trade promotion.

The Commission cannot remain indifferent to such a restrictive interpretation of the obligation to introduce a common commercial policy. This obligation is written into the Treaty of Rome, where it was given considerable prominence by the drafters of the Treaty who, quite rightly, regarded it as one of the soundest ways of cementing the common market. It is indeed a strange paradox that the Com-

munity's key role in commercial policy may at times be more clearly recognized and accepted outside the Community than within.

Turning to the second point, in other words the increased responsibility flowing from our position as a trading power, I would say that our first priority should be to defend the principle of free trade to the bitter end. We must fight against the temptation, evident in so many countries, to solve any problems by introducing protective measures. These could perturb the bases of world trade.

In this context, we are anxiously following the debates in the US Congress on a number of recent protectionist proposals. We have no wish to see obstacles impeding the Community's and the United States' desire to grow closer together and preventing the advantages that this could bring. We do not want to see such a development because over the years the United States has consistently—and this has been of the greatest importance—adopted a positive approach to the building of Europe. It recently restated its political approval and appreciation of the now topical issue of the negotiations for enlargement. Seen in the context of this attitude, which has been and still is a stable factor in international equilibrium, any tension caused by a clash of economic interests will be reduced to its proper perspective. But it is clear, too, that economic interests can be safeguarded only if the principle of free trade, which the United States itself has promoted and defended in such a telling way over the years, is neither obscured nor impaired.

It is in the name of free trade, and with the intention of progressing along the road to liberalization, that the Commission proposes to open the forthcoming negotiations for a trade agreement with Japan, one of the world's largest trading powers.

The Commission also intends to encourage better and closer relations between the Community and Latin America. The Commission welcomes the progress made at the Conference of Buenos Aires and intends to examine the proposals which emerged from that Conference constructively and with an open mind. We expect to send to the Council a further communication on relations with Latin America at an early date.

The Commission also views the development of trade with the countries of Eastern Europe as contributing to increased liberalization. It is convinced that a policy of this kind can make a substantial contribution to a *détente* in Europe. There is no doubt that much has already been achieved, giving the lie to the charges levelled at the Community by these countries from time to time. Community imports from the countries of Eastern Europe increased by 262% between 1958 and 1969, the average annual growth rate being 11.5%—against an overall increase of 161% for imports from countries with market economies, giving an annual growth rate of 8.5%. But precisely because the second phase of the common policy on trade with the countries of Eastern Europe is scheduled to begin on 1 January 1973 in accordance with the Council's decision of December 1969—the Commission attaches the greatest importance to this objective and is already preparing to take any necessary steps—the first phase must be implemented in such a way as to tie in smoothly with the new system.

Our relations with developing countries, too, are and will continue to be imbued with a spirit of increased liberalization of trade, to ensure that these countries get a bigger slice of the international cake. Our policy of association or preferential agreements with countries in Africa and the Mediterranean Basin, together with the system of generalized preferences for developing countries—to which the Community has already made a significant contribution—bears witness to this.

Our policy of preferential agreements, and our policy towards the Mediterranean countries in particular, are frequently under fire.

In my view there is no basis for these criticisms, and may I say that the Commission will stoutly defend Community policy. As far as the Mediterranean is concerned, our policy represents an element of stabilization and progress, ensures that all the countries in the Mediterranean area are accorded equal treatment, and so strengthens the forces which contribute to peace in an area of vital importance.

As far as Africa is concerned, I would like to stress that our policy there has produced a new climate and a new style, and that it has strengthened our historical links with that continent by raising them to the level of a dialogue between equals.

The Commission fully appreciates how much still remains to be done and to be improved, and it is conscious of the fundamental human importance of the development problem. In view of its forthcoming participation in the proceedings of the Second Committee of the United Nations General Assembly, which is to finalize the draft international strategy for the Second Development Decade, it therefore intends to submit a memorandum on the Community's development policy to the Parliament and the Council.

I would like in conclusion to turn to the important topic of the role played by our institutions and of their reinforcement.

Fears have been expressed from time to time that the Commission might be downgraded and become a sort of Community secretariat. There are no legal, and certainly no political, grounds for these fears. The character, powers and role of the Commission are clearly defined by the Treaties, as I pointed out at the beginning of my speech. But beyond the legal framework, which must be observed in every respect, a political development is occurring which is tending to widen rather than narrow the Commission's role, just as it is tending to widen rather than narrow the role of the European Parliament. Whatever the activity—pursuit of the objective of economic and monetary union, tying in existing common policies with the proposed union or launching new ones, giving a fresh impetus to the Community's research and development policy, managing the Community's "own resources", implementing the common commercial policy, or bringing the negotiations on enlargement efficiently and, we hope, rapidly to a conclusion—it will be possible for the duties, functions and role of the Commission, as originally laid down in the political and legal framework of the Treaties, to be fully deployed.

It is true that the functioning of the Community's institutions will have to be improved. In this connection I feel that it would be useful if the Commission were to suggest, in collaboration with the Council and the European Parliament, ways and means of streamlining existing procedures while respecting the Treaties to the full. Well aware of the extent of the work done by the Council and the personal contribution made by each Minister, the Commission feels that it should be possible in some instances to improve the output of the institutions and to speed up decision-making.

During my official tour of Community capitals which begins next week, I propose to discuss these problems with the President and members of the Council as a preliminary to frank and concrete discussions on the subject with the Council itself.

We must not under-estimate the consequences that the realization of economic and monetary union will have for the development of the Community's institutions. As the Council of Ministers said at its meeting on 8 June 1970 : " Economic and monetary union implies that the main economic policy decisions would be taken at Community level, and consequently that the necessary powers will be transferred from national to Community level. This could eventually lead to the adoption of a single currency which will guarantee the irreversibility of the undertaking ".

This necessarily raises the problem of democratic control. This is not just a question of principle, though an important one, or a theoretical issue. It is a practical necessity. Economic and monetary union is to be achieved step by step. Consequently, arrangements could be made for the phased adjustment of the institutions to the requirements of a transformed Community. The schemes thus prepared would not be just pieces of theory, but the confirmation of commitments already undertaken on the basis of the progressive development of our venture. Hence the proposal to increase the powers of the European Parliament, a proposal which is to be put forward within the next two years, just as by the end of 1974 the proposal on the legislative activity of the Parliament should come up for discussion. The drafting of proposals of this kind calls for prolonged, detailed examination which the Commission will set in motion without delay. I should like, too, to point out to the members of this Parliament the importance of the decision that the texts on direct elections, drawn up some ten years ago with considerable help from some of your eminent colleagues, shall be re-examined in the light of the developments which have already occurred in the life of the Community and of such other developments as can be foreseen.

It is not for me to draw your attention to the work being done on political union in pursuance of point 15 of the Hague communiqué. I feel however that it is my duty to say something about what was achieved in this connection by the six Foreign Ministers.

We may comment on the timidity of the initial conclusions arrived at by the Foreign Ministers and we may sympathize with the disappointment felt in various political circles, but it seems to me that some positive elements deserve attention and, in my view, it is politically desirable to seize on them. There was the will to set in train a continuous process which, within a short period of time, should lead to new and, we may hope, more far-reaching results, establishing a close relationship with the realities of the Community situation. This close relationship is evidenced amongst other things by the fact that the forms of consultation provided for can concern the candidate countries only if these countries become members of the Community. For the rest, the Heads of State or Government reaffirmed the political objectives of the Community and, therefore, what I have just said has a logical and obvious explanation.

This is why we are directly and immediately faced with the problem of the role to be played by the Commission, which cannot be excluded from participation in the process of building political union in Europe, since it is one of the protagonists of the construction of the Community.

I think I should also point out that the Commission's participation in the work of building a political union would, in practice, improve the efficacy of the role assigned to our institution. The Commission has been given a power of initiative by the Treaty of Rome in such politically essential sectors as the common commercial policy, monetary policy and the agreements to which I have referred, for example, those with Mediterranean countries, sectors which simultaneously raise economic problems and political options. This I think is enough to indicate that the requirements I have outlined are realistic.

The Treaties of Paris and Rome are not an end in themselves, as President Rey pointed out in his 1967 address to the European Parliament outlining the work programme of the single Commission; they define a clear-cut political aim. It is obvious that the process of economic unification and the process of political unity are nothing more than the two sides of the same coin. It is logical, and I think desirable, that there should be a certain parallelism between these two aspects of the construction of Europe. There is no doubt that the more we advance, the dimmer the lines of demarcation between the various sectors of activity become, the more these sectors overlap. Delicate issues like budget policy, financial and fiscal policy, which

will become important elements in the Community's transformation into an economic and monetary union, concern areas which are eminently political rather than economic. Likewise there can be no doubt that foreign policy options will, in future, be increasingly influenced by our economic situation, since the Community is the world's largest trading power and the main importer of goods from the developing countries. It is this fact too which brings out the world role that Europe is called upon to play; it is this fact, and not only our coherent political strategy, that assigns us historically a fundamental role in the policy of development, equilibrium, security, *détente* and peace; and it is this fact that justifies the happy inspiration of those who promoted European unity at the outset and requires each of us to discharge his duties to the full so that this objective can be completely attained.

The Commission for its part is ready to shoulder its responsibilities, convinced that it is, at one and the same time, the guardian of the Treaties and the motive force of integration, capable of accepting with courage the dialectic consequences which go with its two-fold task—exercising the vigilance that is needed to preserve us from the risks run by the venturesome and acting to correct any excess of vigilance which would inevitably lead to stagnation.

The support of the European Parliament is essential if we are to carry out our mandate : we trust that we shall merit that support through the coherence of our action.

GRUPE DU PORTE-PARME

INFORMATION A LA PRESSE • MITTEILUNG AN DIE PRESSE • INFORMAZIONE
ALLA STAMPA • MEDEDELING AAN DE PERS • PRESS RELEASE

Brussels, 15 September 1970

Summary of an address by Mr MALFATTI, President of the Commission of the European Communities, to the European Parliament in Strasbourg, 15 September 1970

In an address made today before the European Parliament, Mr Franco Maria Malfatti, President of the Commission of the European Communities, said that the task of building Europe could not be dissociated from its complex and difficult international background. International events themselves had called for an acceleration of the pace at which Europe is being built, as had been shown by the Summit Conference at The Hague.

"The times in which we live, the political nature of the objectives we had set ourselves, the problems that arise on the international scene suffice to define what our action must be: in the Community as it stands, it is no more day-to-day administration that the future holds in store for us. There has very rightly been talk of a fresh drive. This drive would develop around the following main heads, under which the activity of our institutions will in future be concentrated: transformation of the Community into an economic and monetary union; negotiations for the enlargement of the Community; the part played by the Community in the world; the strengthening of our institutions, and political union."

On the question of economic union, public opinion in the Community appreciated the importance of the decision taken at The Hague and welcomed it as a statement that a new fundamental option had been taken for the formation of Europe. The decision taken was the Conference's response to a very real economic requirement. Mr Malfatti continued: "The common policies which are already in being, and the new ones still to be proposed, must be seen in the context of an economic and monetary union. Furthermore, the Community whose enlargement is being negotiated is one destined to become an economic and monetary union. We have to look at the institutional development of the Community and its evolution into a political entity in the light of the objective requirements of this economic and monetary union."

"Such preoccupations had already made life difficult for our predecessors. They will bear if possible still more heavily on the present Commission, which intends to gear all its activities to the requirements of building a Community of stability and growth."

Mr Malfatti went on to stress the importance the Commission attached to the scrutiny and implementation of the industrial policy proposals submitted last spring, pointing out that a policy of this kind would have to be dovetailed into the advance towards a real



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Franco Maria Malfatti

Président de la Commission des Communautés européennes

Déclaration prononcée
devant le Parlement européen
Strasbourg, 15 septembre 1970

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est pour moi un honneur d'exposer aujourd'hui devant vous la ligne générale que nous nous proposons de développer dans l'avenir. Le peu de temps dont je dispose m'empêche d'approfondir tous les thèmes d'une construction aussi vaste et complexe que la construction européenne et tous les aspects de la réalité communautaire actuelle.

Malgré ces limites objectives, je souhaite toutefois que notre contribution puisse être pour vous une base utile de discussion et je suis certain que votre apport sera pour la Commission une aide précieuse lui permettant de s'acquitter de ses responsabilités d'une manière aussi ordonnée et cohérente que possible.

J'ai déjà dit devant cette Assemblée, à Luxembourg, que la Commission a la pleine conscience politique de ses droits et de ses devoirs, en tant qu'institution dont le traité de Rome assure le caractère d'autonomie et d'indépendance par rapport aux gouvernements nationaux, le Parlement européen détenant seul le pouvoir de provoquer son éventuelle dissolution. Qu'il s'agisse de garantir l'application des traités, de les interpréter d'une manière dynamique en mettant à profit toutes les virtualités positives qu'ils offrent, ou bien d'utiliser pleinement le droit d'initiative et de représentation de la Commission, nous sommes conscients de nos responsabilités et du rôle que les traités nous ont assigné dans la vie harmonieuse des institutions.

L'avenir de la construction européenne est profondément inséré dans une réalité internationale complexe et difficile qui n'est pas exempte de zones d'ombre et de périls. Il n'est évidemment pas possible de le considérer en faisant abstraction de cette réalité, car il n'est une partie intégrante et active.

Il arrive parfois que l'on entende d'étranges analyses de la situation internationale, selon lesquelles la situation mouvante que l'on observe sur la scène mondiale tendrait à faire tomber en désuétude le projet de construction européenne.

Il aurait été plus exact de dire qu'il s'agit d'une analyse tout à fait abstraite et irréaliste, profondément erronée.

Le projet de construction européenne est au contraire loin d'être suranné; constamment, son bien-fondé est vigoureusement confirmé par l'évolution même de la situation internationale. Jusqu'à présent, de très vastes courants d'opinion et regroupements politiques se sont mobilisés en sa faveur, comme le montre la vie même de ce Parlement et comme l'a montré dernièrement le sondage d'opinion effectué dans les six pays, qui a fait apparaître que 74 % des jeunes citoyens de la Communauté sont favorables à l'union européenne.

Mais il y a plus. Il est réaliste de constater que la situation internationale mouvante incite à accélérer les rythmes de la construction européenne, à la lumière d'une conscience politique qui a été codifiée lors du sommet de La Haye, quand on a inscrit ce qui suit dans le communiqué final : « Aussi les chefs d'Etat ou de gouvernement tiennent-ils à réaffirmer leur foi dans les finalités politiques qui donnent à la Communauté tout son sens et sa portée, leur détermination de mener jusqu'à son terme leur entreprise et leur confiance dans le succès final de leurs efforts. Ils ont en effet la commune conviction qu'une Europe regroupant les Etats qui, dans leur diversité nationale, sont unis dans leurs intérêts essentiels, assurée de sa propre cohésion, fidèle à ses amitiés extérieures, consciente du rôle qui lui appartient de faciliter la détente internationale et le rapprochement entre tous les peuples et d'abord entre ceux du continent européen tout entier, est indispensable à la sauvegarde d'un foyer exceptionnel de développement, de progrès et de culture, à l'équilibre du monde et à la protection de la paix ».

C'est pourquoi nous estimons que les négociations en vue de la réduction des armements nucléaires stratégiques, le désir d'apporter une solution négociée au conflit du Moyen-Orient, la signature récente du traité de renonciation à l'usage de la force entre la république fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique, le renouvellement de la proposition d'une réduction équilibrée des forces des pays de l'OTAN et des pays du Pacte de Varsovie, l'amélioration des perspectives pour une conférence sur la sécurité européenne, représentent autant d'occasions qui au départ peuvent être positives pour accélérer le processus de la construction européenne et qui rendent cette construction encore plus nécessaire.

Les temps où nous vivons, la nature politique des objectifs que nous nous sommes proposés, les problèmes qui se posent sur la scène internationale, suffisent à définir notre action : dans la réalité commu-

nautaire, ce n'est pas un avenir d'administration ordinaire qui nous attend. On a précisément parlé, à cet égard, de relance. Cette relance est axée sur quelques grands thèmes sur lesquels la vie de nos institutions est appelée à se concentrer : la transformation de la Communauté en union économique et monétaire, les négociations en vue de l'élargissement de la Communauté, la présence de la Communauté dans le monde, le renforcement de ses institutions, l'union politique.

Selon la décision adoptée en décembre 1969 à La Haye par les chefs d'Etat et de gouvernement, le processus d'intégration européenne doit viser à l'union économique et monétaire destinée à réaliser l'objectif d'une « Communauté de stabilité et de croissance ».

L'opinion publique de la Communauté est consciente de l'importance de cette décision. Sensibilisée par les événements monétaires qui avaient secoué le monde occidental au cours des mois précédents, elle a salué le communiqué de La Haye comme l'affirmation d'une nouvelle option fondamentale pour le processus de formation de l'Europe. En outre, cette option politique correspond à une nécessité économique très concrète. Depuis 1958, l'activité communautaire a été dominée par la réalisation intégrale de l'union douanière qui a déterminé une interpénétration croissante des économies des six pays. Il faut ajouter que la mise en œuvre des principales politiques communes a accru l'interdépendance de fait et rendu indispensable et urgente l'adoption d'instruments communs permettant de garantir le développement harmonieux de la Communauté au moyen d'une stratégie communautaire à moyen et à long terme.

En conséquence, le plan d'union économique et monétaire et les procédures qui en permettent la réalisation sont devenus pour la Commission, à la lumière de cette nouvelle stratégie, le cadre et le principe normalisateur de ses propositions actuelles et futures. C'est en effet dans la perspective de l'union économique et monétaire que devront se situer les politiques communes déjà mises en œuvre ou les politiques communes nouvelles à proposer. En outre, la Communauté dont l'élargissement fait actuellement l'objet de négociations est une Communauté destinée à devenir une union économique et monétaire. Enfin, c'est en fonction des exigences objectives de cette union économique et monétaire que nous devons envisager le développement des institutions de la Communauté et son devenir politique.

Nos prédécesseurs étaient déjà hantés par ces préoccupations. Si cela est possible, elles assailliront encore davantage la Commission actuelle qui entend orienter toute son activité en fonction des exigences de la construction d'une *Communauté de croissance et de stabilité*.

Communauté de croissance en premier lieu, puisque il s'agit de garantir à l'Europe la poursuite de l'expansion au rythme soutenu enregistré au cours des dix dernières années. Ce rythme d'expansion est indispensable pour satisfaire non seulement les aspirations individuelles mais également les exigences collectives d'une société qui doit concevoir et réaliser une vie qualitativement meilleure.

La réalisation d'un modèle européen dans lequel des objectifs qualitatifs précis guideront l'effort de croissance est une nécessité de plus en plus impérieuse. La Commission entend poursuivre fermement et mener à bonne fin les réflexions déjà commencées à ce sujet. Mais il est indéniable qu'une expansion continue est la condition sine qua non de cet élargissement de nos perspectives. Elle exige que parmi les divers secteurs de l'activité communautaire ceux qui assument une valeur stratégique particulière dans le processus de développement soient déterminés exactement.

Sous cet angle, j'insiste sur l'importance que la Commission attache à l'examen et à la mise en œuvre des propositions de *politique industrielle* qu'elle a présentées au printemps dernier. Elles visent — il est utile de le rappeler — à parachever la réalisation du marché unique, à unifier le cadre juridique, fiscal et financier dans lequel les entreprises fonctionnent, à favoriser les processus de restructuration de ces dernières, à organiser les transformations et les adaptations qui conditionnent le progrès industriel et enfin à étendre la solidarité communautaire dans les relations avec les pays tiers.

Toutefois, le dynamisme du marché en matière industrielle ne peut résulter d'une attitude passive mais doit être soutenu par des actions qui rendent possible l'adaptation des structures aux mouvements suscités par la demande privée et publique : promotion des nouvelles technologies au moyen de la politique scientifique et technique, surveillance des structures de production au moyen de la politique de concurrence, adaptation et amélioration des conditions dans lesquelles ont lieu les échanges au moyen de la politique commerciale,

amélioration des infrastructures au moyen de la politique des transports et de l'énergie, politique du territoire prévoyante.

Je n'analyserai pas toutes les propositions déjà présentées et concernant les différents points susmentionnés. Elles ont déjà été soumises au Parlement et la Commission ne manquera pas au cours des prochaines années de les compléter et de les approfondir. Qu'il me soit permis cependant de formuler quelques observations.

La première est d'ordre général : afin qu'une politique industrielle efficace puisse être mise en œuvre sur le plan communautaire au cours des années 70, il est absolument indispensable qu'elle s'insère dans le processus de réalisation d'une véritable union économique et financière avec tous les avantages concrets d'un espace économique et financier de dimensions continentales.

Dans cette perspective, l'unification du cadre juridique, fiscal et financier dans lequel se déroule la vie des entreprises apparaît, comme je le disais, d'une importance fondamentale.

En outre, la formation d'un marché européen des capitaux constitue une condition fondamentale d'une politique industrielle visant à encourager les entreprises à se donner des dimensions conformes aux nouvelles exigences du marché et de la technique et à renforcer leur structure financière. L'interpénétration des marchés des capitaux permettrait non seulement d'additionner les ressources des entreprises mais également de les multiplier; en stimulant l'épargne financière, elle ferait refluer vers l'économie communautaire des capitaux européens qui sont aujourd'hui investis dans les pays tiers et pourrait enfin créer un pôle d'attraction pour les capitaux étrangers. Pour la politique industrielle, la Commission a l'intention notamment de promouvoir en 1971 une conférence réunissant les parties intéressées.

Je formulerais une seconde observation concernant l'un des aspects essentiels de la politique industrielle, à savoir le développement scientifique et technologique.

Malgré les espérances suscitées dans ce secteur par le communiqué de La Haye et par les décisions du Conseil adoptées peu après, les travaux communautaires n'ont avancé après cette date qu'à un rythme singulièrement lent.

C'est pourquoi la Commission entend tracer au cours des prochains mois, sur la base de tous les travaux préliminaires qui ont été effectués jusqu'ici, un cadre d'ensemble de la politique de recherche et de développement technologique et scientifique qui puisse servir de fil conducteur aux travaux des prochaines années. Parallèlement, la Commission entend proposer quelques premières mesures concrètes pour des actions sectorielles d'intérêt européen.

La fonction du Centre commun de recherche et ses activités se situent donc dans cette perspective d'ensemble et y trouveront leur plus authentique raison d'être. En même temps la Commission est décidée à mener à terme la restructuration du Centre pour lui conférer sa pleine efficacité technique et sa nécessaire autonomie.

Toutefois, il est nécessaire que les gouvernements se rendent compte que le Centre commun représente non seulement une réalité technique mais également une réalité humaine et communautaire.

La Commission s'engage à tenir le plus grand compte de ces réalités afin qu'elles puissent être pleinement utilisées pour le progrès de la technologie européenne.

Au cours des dernières années il est devenu de plus en plus évident que le progrès économique et industriel ainsi que l'urbanisation en résultant entraînent des coûts élevés et imprévus. Je fais allusion notamment aux valeurs naturelles détruites par l'activité industrielle qui réduit de façon dramatique les avantages de l'augmentation incessante de la production de biens matériels et rend indispensable un contrôle plus rigoureux du progrès technologique et du développement industriel, afin que l'élément qualitatif de la vie des hommes soit protégé. La Communauté ne peut rester passive devant l'inquiétude croissante qui se manifeste dans nos pays comme dans tous les pays industrialisés. La Commission entend donner une impulsion à ce secteur. Il s'agit en effet d'un secteur dans lequel une action isolée dans le cadre national ne pourrait donner des résultats durables. La dimension communautaire est donc la dimension minimale d'une action efficace et seule la Communauté aurait le poids nécessaire pour conclure les accords internationaux de grande portée qui devront être prévus.

La Commission entend soumettre au Conseil des propositions précises en la matière en utilisant toutes les possibilités juridiques offertes par les traités, y compris l'article 235 du traité de Rome.

La recherche d'un développement équilibré et constant de la Communauté implique que la *politique agricole commune* puisse fonctionner normalement et conformément aux exigences de ce développement économique général.

Dès ses premières délibérations, la Commission que j'ai l'honneur de présider s'est préoccupée de la situation qui caractérise actuellement ce secteur.

A cet égard, je me dois de faire observer que l'ampleur du programme et des propositions déjà présentés par la Commission Rey et qui sont l'œuvre du vice-président Mansholt contraste singulièrement avec la portée limitée des décisions adoptées par le Conseil et avec les hésitations de ce dernier lorsqu'il s'agit d'engager une discussion sur le fond des graves problèmes existants.

Il est désormais indispensable de créer les conditions d'une évolution parallèle de l'ensemble de nos pays vers une agriculture moderne efficacement insérée dans le processus économique et qui garantisse aux travailleurs intéressés un niveau et un type de vie conformes aux exigences sociales de notre temps.

La Commission réaffirme donc fermement la position prise par ses prédécesseurs, à savoir que la politique des prix et des marchés est inséparable d'une politique sociale moderne et d'une politique cohérente et courageuse de structure, et par conséquent qu'il est impossible de définir une politique organique des prix et des marchés sans qu'en même temps soient réalisées une politique sociale et des structures.

Par ailleurs il est clair qu'une politique d'expansion industrielle et agricole ne pourrait être conçue globalement sans être accompagnée d'une vision claire des exigences de développement harmonieux des régions de la Communauté. En évoquant cet aspect essentiel et décisif de l'intégration européenne, je n'ai pas l'intention de me référer uniquement au problème des régions moins développées de la Communauté, dont les populations doivent avoir la possibilité d'atteindre

un niveau de vie comparable à celui des populations des régions plus développées; je veux souligner aussi qu'il faut éviter dans les régions les plus industrialisées la détérioration des conditions de vie et de travail causée par la congestion et par le rythme excessif du développement.

Ces objectifs doivent être poursuivis dans une perspective nécessaire de renforcement de la force concurrentielle globale de l'économie communautaire.

S'inspirant de ces principes, la politique régionale de la Communauté pourra contribuer à une meilleure harmonie des structures des pays membres en les rendant économiquement et socialement plus homogènes.

La politique d'expansion dont j'ai exposé les principes fondamentaux ne pourrait atteindre les objectifs fixés si elle n'était basée sur une politique sociale plus active.

On notera à cet égard que la politique sociale communautaire a été une des premières préoccupations de la nouvelle Commission. Les décisions de principe prises par le Conseil le 27 juillet 1970 pour la réforme du Fonds social européen représentent un changement considérable après des années d'immobilisme.

Aussi la Commission entend-elle élaborer maintenant avec le plus grand soin et la plus grande diligence le projet de règlement pour le fonctionnement du nouveau Fonds. La présentation par la Commission de ce projet au Parlement et au Conseil aura lieu avant la fin de novembre.

La conférence européenne de l'emploi qui s'est tenue en avril dernier à Luxembourg ainsi que les orientations dégagées à propos du renouvellement du Fonds social ont fourni également les bases permettant d'associer étroitement les partenaires sociaux à l'élaboration d'une politique européenne de développement. Au cours de sa session du 25 mai 1970 le Conseil, tirant la conclusion des travaux de cette conférence, a décidé la création d'un comité permanent de l'emploi. La Commission consacrera toute son attention à la poursuite des travaux dans ce domaine afin qu'ils aboutissent, après une consul-

tation approfondie des partenaires sociaux, à la création d'un organisme efficace, représentatif et en mesure d'orienter les décisions communautaires dans le respect du rôle imparti à chaque institution.

L'union économique et monétaire signifie notamment que la responsabilité des décisions les plus importantes de la politique économique sera assumée progressivement par les institutions communautaires. C'est donc également à leur niveau et avec leur collaboration que doit être intensifié le dialogue avec les représentants syndicaux des travailleurs, des employeurs, des techniciens et des cadres.

La Commission entend commencer sans retard cette œuvre de longue haleine et prendre les premières initiatives nécessaires en rapport avec les décisions sur le plan, articulé par étapes, qui prévoit la réalisation de l'union économique et monétaire.

Condition fondamentale de la réalisation des objectifs de plus en plus ambitieux que la Communauté s'est fixés, une expansion constante et soutenue ne suffirait pourtant pas à garantir la réalisation de ces objectifs si la stabilité économique de la Communauté n'était également assurée et graduellement consolidée.

Depuis 1958, les pays de la Communauté ont connu une forte expansion économique. Mais en même temps on a enregistré des tensions inflationnistes et puis également de graves crises monétaires au cours des deux dernières années. Il est évident aujourd'hui que la sauvegarde des résultats obtenus dans la Communauté ainsi que la réalisation progressive de l'union économique dépendront surtout des progrès qui pourront être réalisés parallèlement dans la coordination des politiques économiques des Etats membres et dans le renforcement de leur solidarité en matière monétaire.

Certes, l'équilibre de la Communauté pourra être largement influencé au cours des prochaines années également par l'évolution du commerce mondial et par les conditions de fonctionnement du système monétaire international. Mais il pourra dépendre encore plus de la détermination des pays membres à prendre en considération les impératifs découlant du degré d'intégration de leurs économies.

Depuis février 1969, la Commission a invité le Conseil à suivre cette voie.

Un certain nombre d'initiatives sont déjà en cours, notamment la procédure communautaire de consultations préliminaires appliquée régulièrement depuis juillet 1969 chaque fois qu'un Etat membre a dû prendre, en matière de politique économique, d'importantes mesures pouvant influencer sur les économies des autres pays membres.

Dans cette perspective, la Commission se propose de présenter au Conseil avant la fin de l'année un projet de troisième programme de politique à moyen terme. L'harmonisation des politiques à moyen terme des pays membres sera concrétisée dans ce programme par des orientations exprimées en chiffres qui indiqueront les conditions de compatibilité auxquelles devront satisfaire les évolutions économiques respectives pour que le développement économique de la Communauté puisse avoir lieu dans la cohérence et l'équilibre.

Dès que le programme de politique économique à moyen terme aura défini les conditions fondamentales de compatibilité des évolutions économiques des Etats membres, les procédures de coordination des politiques monétaires et financières permettront d'utiliser les instruments d'action nécessaires.

Je rappellerai enfin que le Conseil, en juillet dernier, a déjà fait part de son intention de discuter cet automne du mécanisme de soutien monétaire à moyen terme souhaité par la Commission. En effet, s'il est vrai que l'union monétaire doit avoir une base économique solide caractérisée par la compatibilité des évolutions et par la convergence des politiques économiques, le renforcement de la solidarité monétaire facilite cette compatibilité et encourage cette convergence.

La Commission suit donc avec la plus grande attention les travaux du groupe Werner auquel ses services apportent leur pleine contribution. Le Conseil a reçu les conclusions communes du rapport provisoire du groupe et la Commission attend avec intérêt le rapport définitif.

La Commission se propose également d'agir au sein du Conseil afin que le plan par étapes prévu par le communiqué de La Haye puisse être adopté d'ici à la fin de l'année. A cet effet, elle prendra toutes les initiatives pour que des actions spécifiques puissent être menées dans les secteurs dont l'importance a été soulignée par sa communication au Conseil du 5 mars 1970 : coordination des politiques économiques — harmonisation des systèmes fiscaux — développement d'un marché

européen des capitaux — renforcement de l'organisation monétaire et de la solidarité monétaire au sein de la Communauté et individualisation de la Communauté dans le cadre de la coopération monétaire internationale.

Au fur et à mesure que la Communauté progresse sur la voie de l'union économique et monétaire, il faut en effet qu'elle affirme sa personnalité dans la solution des problèmes monétaires internationaux à l'examen desquels elle est tenue de fournir une contribution de plus en plus active. Cela implique en premier lieu de la part des Etats membres l'adoption systématique de positions communautaires au sein des organisations économiques et financières internationales et en particulier, dès à présent, au sein du Fonds monétaire international.

En conséquence, la Commission cherchera à favoriser au sein des organismes communautaires compétents la définition d'une position commune des Etats membres à l'égard des projets de réforme du système monétaire international selon les directives qu'elle a exposées au Parlement européen.

La constitution d'un ensemble économique, financier et monétaire européen, équilibré et solide, amènera progressivement à reconsidérer un système international organisé immédiatement après la seconde guerre mondiale autour de l'unique pôle de croissance et de stabilité existant à cette époque, c'est-à-dire les Etats-Unis d'Amérique : on peut dire qu'à ce moment et durant les années suivantes, les Etats-Unis ont été l'unique soutien économique, financier et monétaire du monde occidental.

Il est temps que l'Europe assume ses responsabilités sur le plan mondial et ce devoir sera encore plus évident après l'adhésion des pays candidats.

En dernière analyse, l'union économique et monétaire de l'Europe doit lui permettre d'assumer dans le monde une fonction dont la nécessité semble se faire de plus en plus profondément sentir : constituer un pôle supplémentaire d'équilibre et de développement dans les relations économiques et financières internationales.

Les négociations en vue de l'élargissement de la Communauté ont débuté en ce qui concerne la Grande-Bretagne avec la réunion au niveau ministériel du 21 juillet 1970. Le 21 septembre suivra la rencontre avec les représentants du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège.

Je voudrais en premier lieu souligner l'importance du fait que la Communauté se présente cette fois à la négociation de façon unitaire et s'exprime avec une seule voix. La Commission estime que cette unité est de la plus grande importance politique.

Ceci dit, on peut, me semble-t-il, affirmer que dès cette première phase des négociations, la Commission a été investie de tâches particulièrement importantes et délicates. Je mentionnerai par exemple l'examen avec la délégation britannique du document sur les conséquences, y compris les conséquences d'ordre financier, qui résulteront de l'adoption de la politique agricole commune pour une Communauté élargie. La Commission est déjà en train d'examiner le document anglais et aura dans l'avenir immédiat des conversations avec la délégation britannique à ce sujet.

Comme on peut le constater, les négociations ont débuté immédiatement sur un plan concret. En ce qui nous concerne, la Commission désire, pour un sujet d'une aussi grande importance politique, maintenir les contacts les plus étroits avec le Parlement européen et les commissions compétentes, bien entendu sans préjudice des exigences de discrétion inhérentes à la nature délicate du problème traité.

Je viens de souligner la grande importance politique des négociations; en avoir pleinement conscience signifie combattre l'erreur de se perdre dans des questions mineures (comme on l'a fait parfois dans le passé), ou de se limiter à de simples considérations techniques ou à des extrapolations présentant parfois le risque d'être très aléatoires. Sans ignorer la complexité des problèmes à débattre, ni les simplifier exagérément, il ne faut jamais perdre de vue la signification politique d'une Communauté élargie sur la scène internationale, il faut avoir bien présent à l'esprit le caractère de cette Communauté qui, comme le rappelait récemment le ministre français des affaires étrangères, M. Schumann, ne peut être diluée dans une simple zone de libre-échange, d'autant moins que c'est sa vitalité même qui l'a poussée, avec les décisions de La Haye, sur la voie de sa relance et de sa transformation en union

économique et monétaire. Il faut avoir conscience que chacun de nos pays a payé et devra payer quelque chose dans un secteur ou dans l'autre pour assurer la construction communautaire, d'où naît par ailleurs une vitalité accrue pour nos réalités nationales et, à plus long terme, la possibilité de mieux résoudre des problèmes qui se prêtent de moins en moins à une solution dans le cadre étroit de nos pays. Il faut avoir pleinement conscience, même sans dons prophétiques mais à la lumière de l'expérience, du dynamisme que la Communauté actuelle a imprimé à nos structures économiques en modifiant profondément certaines situations, et par conséquent imaginer qu'à plus forte raison ce processus est appelé à s'intensifier dans une Communauté élargie. Personne n'aurait pu imaginer, par exemple, au début de la CECA, l'extraordinaire développement sidérurgique que l'Italie a connu au cours de ces années, personne n'aurait pu prévoir il y a quelques années encore l'énorme expansion du commerce extérieur de la Communauté qui a été enregistrée depuis ou les réductions tarifaires que la Communauté a pu réaliser avec le Kennedy round. M. Rippon, chef de la délégation britannique, notait à juste titre ces jours derniers qu'« il serait contraire aux traditions du peuple britannique qu'une question d'une telle importance puisse être tranchée principalement et uniquement sur la base du coût de la vie », et il reconnaissait en même temps qu'au cours de ces années le niveau des salaires réels a augmenté plus rapidement dans la Communauté que dans le Royaume-Uni.

A ce stade des négociations il ne serait évidemment pas raisonnable de se fier à des prévisions. Nous sommes sortis de la phase préparatoire, d'après ce que j'ai eu l'honneur d'exposer jusqu'ici. La première session des négociations nous a apporté la certitude que le gouvernement du Royaume-Uni accepte les organisations communes de marché de la politique agricole commune, tout en soulevant certains problèmes particuliers.

Les problèmes de fond de cette vaste négociation commencent déjà à se dégager. Pour sa part, la Communauté ne se présente plus comme six Etats qui négocient, mais comme une seule entité; de son côté le Royaume-Uni ne se présente plus comme une partie qui désire examiner si elle peut entrer dans la Communauté, mais de plus en plus apparaissent les raisons politiques et économiques qui militent en faveur de l'élargissement, sauf à trouver la solution d'un nombre limité de problèmes concrets.

Sans sous-estimer les difficultés inhérentes à certains de ces problèmes concrets, dont la Communauté estime qu'ils doivent être réglés par le recours à des mesures transitoires, il faut constater que les positions de départ sont plus prometteuses qu'en 1961.

Je dois rappeler en conclusion que la Communauté élargie ne peut être conçue autrement que dans l'égalité des droits et des obligations pour tous les Etats membres. La position de la Communauté est claire à ce sujet : les Etats qui désirent adhérer à notre Communauté doivent accepter les traités de Rome et de Paris et leurs finalités politiques, les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des traités et les options prises dans le secteur du développement.

Pour ce qui est des pays de l'AELE non candidats à l'adhésion, un contact au niveau ministériel est prévu pour cet automne.

Je voudrais dire tout de suite que la Communauté n'est pas pour le moment suffisamment informée de la nature exacte des liens que ces pays souhaitent établir avec elle.

En ce qui concerne la Commission, elle s'apprête à participer à ces rencontres dans un esprit ouvert et positif, en tenant compte des intérêts de ces pays comme des intérêts de la Communauté.

Il est difficile de dire dès maintenant quelles seront les solutions qui pourront être adoptées. Il est difficile de le dire parce que nous n'avons pas encore rencontré ces pays. Par conséquent, une discussion sur ce sujet serait nécessairement abstraite en ce moment et laisserait de côté les problèmes concrets de chaque pays. Or je crois que pour un problème aussi important il faut une décision réfléchie et en même temps fondée sur des éléments concrets.

Le cas de l'Autriche en particulier : la récente décision du Conseil permet d'ouvrir au plus tôt les négociations en vue d'un accord provisoire.

Les relations extérieures de la Communauté constituent un chapitre majeur de notre vie et un facteur d'importance fondamentale pour l'équilibre et le développement de toutes les nations.

Notre Communauté a actuellement des rapports d'association ou préférentiels avec 28 pays. Avec quatre autres pays méditerranéens, des négociations en vue de la mise au point d'accords préférentiels sont déjà engagées ou en voie d'achèvement. Il faut ajouter à cela les négociations, dont j'ai parlé tout à l'heure, avec les quatre pays candidats à l'adhésion et la rencontre, prévue pour cet automne, avec les six autres pays de l'AELE non candidats, ainsi que les répercussions que l'adhésion de la Grande-Bretagne pourrait avoir sur les relations avec certains pays du Commonwealth.

C'est là la manifestation la plus évidente de la vitalité de notre Communauté, de son succès, de l'attrait qu'elle exerce sur d'autres pays, une preuve qu'elle est ouverte vers l'extérieur et prête à répondre aux demandes qui lui sont adressées.

La Communauté est maintenant le plus important partenaire commercial du monde, puisque tant ses importations que ses exportations ont atteint un volume d'environ 40 milliards de dollars, dépassant ainsi les Etats-Unis.

Cette position de premier plan doit nous inviter à réfléchir sur les conséquences qui en découlent pour notre vie communautaire et pour les responsabilités croissantes que nous avons vis-à-vis du reste du monde.

En ce qui concerne le premier de ces deux aspects, il est évident que, dans une Communauté qui se prépare à se transformer en union économique et monétaire, les rapports avec le monde extérieur doivent se conformer à une conception commune. Je dirais même plus : seule une politique commerciale communautaire peut offrir aujourd'hui les meilleures garanties aux pays membres en ce qui concerne la satisfaction de leurs intérêts nationaux légitimes. Toutefois, si l'on veut que cela se fasse d'une manière optimale, il est nécessaire de ne pas restreindre l'interprétation de la politique commerciale aux moyens classiques, c'est-à-dire au tarif douanier et aux restrictions quantitatives, dont l'importance diminue chaque jour davantage en faveur d'instruments plus modernes et plus efficaces de promotion des échanges.

La Commission ne peut rester insensible devant une telle interprétation restrictive de l'obligation relative à la politique commerciale

commune, obligation qui résulte du traité de Rome et à laquelle les auteurs du traité ont donné une importance fondamentale, la considérant à juste titre comme l'un des meilleurs ciments du Marché commun. C'est au fond un singulier paradoxe que le rôle central de la Communauté dans la politique commerciale risque parfois d'être plus clairement reconnu et accepté hors de la Communauté qu'à l'intérieur de celle-ci.

En ce qui concerne le second de ces aspects, à savoir les responsabilités croissantes que nous impose notre primauté en matière commerciale, je dirai que la première tâche que nous avons à affronter est de défendre avec une vigueur extrême la liberté du commerce. Nous devons lutter contre la tendance, qui se manifeste dans de nombreux pays, à résoudre des problèmes momentanés par des mesures protectionnistes qui, si elles étaient adoptées, pourraient conduire à une altération profonde des bases du commerce mondial.

A cet égard, c'est avec préoccupation que nous suivons les discussions qui ont lieu au Congrès des Etats-Unis sur quelques récentes et graves propositions allant dans un sens protectionniste. Nous ne voulons pas que l'on oppose des obstacles à la volonté qu'ont la Communauté et les Etats-Unis de croître ensemble, avec les avantages qui en résultent. Nous ne le voulons pas parce que, au cours des dernières années, les Etats-Unis ont toujours adopté vis-à-vis de la construction européenne une attitude positive qui a été de la plus grande importance. Récemment encore, ils ont réaffirmé cette ligne politique, faite d'approbation et d'appréciation, au sujet du problème désormais concret des négociations en vue de l'élargissement de la Communauté. C'est à la lumière de cette ligne générale, qui a été et reste un élément fondamental de l'équilibre international, qu'il faut ramener à leur domaine propre les tensions qui peuvent se manifester sur le plan des intérêts économiques. Mais il est évident que ces intérêts ne peuvent être garantis que si l'on ne ternit pas le principe de la liberté des échanges que les Etats-Unis ont contribué d'une façon aussi essentielle à promouvoir et à défendre au cours des dernières années, et que si l'on ne porte pas atteinte à ce principe.

C'est au nom de ce principe et afin de progresser sur la voie de la libération des échanges que la Commission se propose d'entamer prochainement des négociations en vue d'un accord commercial

avec le *Japon*, qui est l'un des principaux interlocuteurs commerciaux du monde.

De même, la Commission entend favoriser des relations meilleures et plus étroites entre la Communauté et l'*Amérique latine*. La Commission se félicite des résultats positifs auxquels est parvenue la conférence de Buenos Aires et s'engage à examiner dans un esprit ouvert et constructif les propositions qui en sont issues. Nous comptons, par conséquent, présenter le plus tôt possible une nouvelle communication au Conseil au sujet des rapports avec l'Amérique latine.

C'est également dans cette optique d'une libération croissante que la Commission considère le développement des échanges avec les *pays de l'Europe orientale*, avec la conviction qu'une telle politique pourra apporter une contribution substantielle à la détente en Europe. Déjà, les résultats obtenus présentent sans nul doute une grande importance, et les faits démentent ainsi les accusations que ces pays formulent parfois à l'encontre de la Communauté puisque de 1958 à 1969, les importations de la Communauté en provenance des pays d'Europe orientale ont enregistré un accroissement de 262 %, avec un taux moyen d'augmentation de 11,5 % par an, contre un accroissement global de 161 % pour les importations en provenance des pays à économie de marché, avec un taux d'augmentation annuel de 8,5 %. Or, en vue de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1973 d'une seconde étape de la politique commerciale commune vis-à-vis des pays de l'Est, conformément à la décision du Conseil de décembre 1969 (il s'agit d'un objectif auquel la Commission attribue la plus grande importance et en vue duquel elle se prépare dès à présent à prendre les initiatives appropriées), il est nécessaire que la première étape de cette politique soit conduite d'une manière telle qu'elle se rattache harmonieusement au nouveau système prévu pour le 1^{er} janvier 1973.

Nos relations avec les *pays en voie de développement* sont elles aussi inspirées, et continueront de l'être, par une libération croissante des échanges, avec pour but de faire participer plus largement ces pays au bien-être international. Notre politique d'accords d'association ou préférentiels en Afrique et dans le bassin méditerranéen, ainsi que le système des préférences généralisées auquel notre Communauté

a apporté jusqu'à présent une contribution décisive, en sont le témoignage.

De nombreuses critiques sont adressées à notre politique d'accords préférentiels en général, et plus particulièrement à notre politique d'accords préférentiels avec les pays du bassin méditerranéen.

Je ne crois pas que de telles critiques soient fondées et j'ajoute que la Commission entend réaffirmer avec énergie la validité de cette politique. En ce qui concerne la Méditerranée, cette politique représente un facteur de stabilisation et de progrès et assure l'égalité de traitement à tous les Etats de la région méditerranéenne, contribuant ainsi aux efforts de paix accomplis dans cette région si importante.

Pour ce qui a trait à notre politique d'association en Afrique, je tiens à souligner qu'elle a réussi à créer un climat et un style nouveaux, en renforçant, dans la dignité d'un dialogue paritaire, les liens historiques avec ces pays.

Consciente de ce qui reste encore à faire, des améliorations à apporter, de l'importance fondamentale qui revêt pour l'humanité le problème du développement, la Commission se prépare à présenter au Parlement et au Conseil un memorandum sur la politique de la Communauté dans ce domaine, dans la perspective de sa participation aux travaux de la deuxième commission de l'Assemblée générale des Nations unies, qui devra mettre au point le projet d'une stratégie internationale du développement pour la seconde décennie.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais pour terminer aborder l'important sujet du rôle et du renforcement de nos institutions.

Parfois on se montre préoccupé de ce que la Commission puisse être ravalée au rang d'une sorte de secrétariat général des Communautés. Cette préoccupation n'a aucun fondement, ni juridique, ni surtout politique. La nature, les pouvoirs, le rôle de la Commission sont clairement réglementés dans les traités, ainsi que je le rappelais au début de mon exposé. Mais par-delà le cadre juridique qui pourtant doit toujours être respecté dans tous ses éléments, il est une réalité

politique mouvante qui tend à accroître et non à réduire le rôle de la Commission, de même qu'elle tend à accroître et non à réduire le rôle du Parlement européen. Soit qu'il s'agisse de poursuivre l'objectif de l'union économique et monétaire, d'y rattacher les politiques communes existantes, d'en mettre en route de nouvelles, de relancer la politique de recherche et de développement communautaire, de gérer les ressources propres de la Communauté, de réaliser la politique commerciale commune, soit qu'il s'agisse de mener efficacement et, on l'espère, rapidement, les négociations sur l'élargissement, les tâches, les fonctions, le rôle de la Commission auront l'occasion de se déployer pleinement, selon ce qui est prévu par la construction politique et juridique originale des traités.

Certes, il faut améliorer le fonctionnement des institutions communautaires et à cet effet je crois qu'il est utile que la Commission se propose, en collaboration avec le Conseil et avec le Parlement européen, d'améliorer les méthodes actuelles de travail dans le respect intégral des traités. En particulier, consciente de l'ampleur des travaux du Conseil et de l'effort personnel fourni par chaque ministre, la Commission estime qu'il serait possible de parvenir dans certains cas à un meilleur rendement politique et fonctionnel des institutions et à une plus grande rapidité dans les décisions.

Je compte profiter des visites officielles que je ferai à partir de cette semaine dans les capitales des pays de la Communauté pour m'entretenir personnellement de ces problèmes avec le président et les divers membres du Conseil afin de préparer une discussion ouverte et concrète en la matière avec le Conseil.

Il ne faut pas sous-estimer l'ampleur des conséquences que la réalisation de l'union économique et monétaire aura dans le développement des institutions communautaires. Ainsi que le Conseil des Communautés le notait le 8 juin 1970 : « L'union économique et monétaire signifie que les principales décisions de politique économique seront prises au niveau communautaire et donc que les pouvoirs nécessaires seront transférés du plan national au plan de la Communauté. Son aboutissement pourra être l'adoption d'une monnaie unique qui garantira l'irréversibilité de l'entreprise ».

C'est dans la ligne de cette évolution que se pose nécessairement le problème du contrôle démocratique des institutions. Il ne s'agit donc

pas de revendications de principe ou de discussions théoriques mais de nécessités objectives. L'union économique et monétaire se fera par étapes et par conséquent c'est par étapes que l'on peut prévoir de procéder à l'adaptation des institutions aux exigences découlant de la transformation de la Communauté. Il ne s'agit pas de préparer des schémas théoriques, mais de confirmer les engagements pris, à la lumière du développement progressif de notre construction, d'où le projet de renforcement des pouvoirs du Parlement européen qui sera proposé dans les deux années à venir, de même qu'il faudra avant la fin de 1974 discuter le projet sur l'activité législative du Parlement. La préparation de ces projets exigera une réflexion longue et détaillée que la Commission ne veut pas tarder à entreprendre. Je me permets aussi de souligner l'utilité de la décision prise de procéder à un nouvel examen des textes sur l'élection directe du Parlement européen établis il y a dix ans environ avec la contribution fondamentale de certains de vos éminents collègues, à la lumière des développements qui ont eu lieu et qui sont prévisibles à l'avenir dans la vie communautaire.

Il ne m'appartient pas de rendre compte au Parlement européen des travaux en cours pour promouvoir l'union politique, en application du point 15 du communiqué de La Haye. Je crois cependant de mon devoir de formuler quelques considérations sur les résultats auxquels sont parvenus à cet égard les six ministres des affaires étrangères.

Si l'on peut constater la timidité des premières conclusions auxquelles sont parvenus jusqu'ici les ministres des affaires étrangères et si l'on peut donc comprendre la désillusion manifestée dans tel ou tel milieu politique, il me semble qu'il faut néanmoins souligner quelques éléments positifs qu'il est à mon avis politiquement opportun de retenir, à savoir la volonté de mettre en œuvre un processus continu qui mène en un court laps de temps à de nouveaux et, il faut l'espérer, à de plus convaincants résultats, de même que l'étroite corrélation avec notre réalité communautaire. Cette étroite corrélation est démontrée notamment par le fait que les formes prévues de consultation pourront concerner les pays qui ont présenté une demande d'adhésion, uniquement dans la mesure où ces pays deviendront membres de la Communauté. Au reste les chefs d'Etat et de gouvernement ont réitéré les finalités politiques de la Communauté et ce que je viens de dire trouve donc son explication logique et évidente.

Voilà pourquoi se pose immédiatement et au premier chef le problème du rôle de la Commission, qui ne peut être exclue de la participation au processus d'édification de l'union politique européenne, puisqu'elle est un des principaux protagonistes de la construction communautaire.

Je crois devoir souligner aussi que la présence de la Commission dans la construction de l'union politique améliorerait en pratique l'efficacité du rôle assigné à notre institution. La Commission a un pouvoir d'initiative en vertu du traité de Rome dans des domaines politiquement essentiels tels que la politique commerciale commune, la politique monétaire, les accords, par exemple ceux dont j'ai fait mention dans le bassin méditerranéen, qui soulèvent à la fois des problèmes économiques et des options politiques. Ces quelques exemples suffisent, je pense, pour qualifier de réaliste l'exigence que j'ai voulu illustrer.

Les traités de Rome et de Paris ne sont pas une fin en soi, comme le rappelait le président REY dans son discours de 1967 devant le Parlement européen au moment d'exposer le programme de la Commission unifiée; ils expriment textuellement une finalité politique claire. Il est évident que le processus d'unification économique et le processus d'unification politique ne peuvent qu'être les deux faces d'une même médaille. Il est logique et souhaitable qu'il y ait un certain parallélisme entre ces deux aspects de la construction européenne. De même qu'il est indubitable que plus on avance et plus les frontières entre les divers champs d'action sont moins sensibles et plus ces champs s'interpénètrent. Des matières délicates comme la politique budgétaire, la politique monétaire, la politique financière et fiscale, qui deviendront des éléments porteurs de la transformation de la Communauté en union économique et monétaire touchent à des sphères éminemment politiques avant que d'être économiques. De même il est indubitable que les choix de politique étrangère seront à l'avenir toujours plus influencés par notre réalité économique, la Communauté étant la plus grande puissance commerciale du monde, le principal importateur de produits des pays en voie de développement. C'est aussi cette réalité qui témoigne de la vocation mondiale de l'Europe, c'est aussi cette réalité, et pas seulement notre stratégie politique cohérente qui nous assigne historiquement un rôle fondamental dans la politique de développement, d'équilibre, de sécurité, de détente et de paix; c'est cette réalité qui atteste l'heureuse intuition de ceux qui au début lancèrent l'union européenne et invite chacun

de nous à accomplir jusqu'au bout son devoir pour que cet objectif soit complètement atteint.

En ce qui la concerne, la Commission est prête à assumer ses responsabilités, convaincus d'être à la fois gardienne des traités et moteur de l'intégration et capable d'accepter courageusement les conséquences dialectiques qui caractérisent ces deux aspects de notre tâche, la vigilance devant nous garantir des risques de l'aventure et l'initiative devant corriger les excès d'une vigilance qui tendrait fatalement à l'immobilisme.

L'appui du Parlement européen est essentiel pour nous dans l'exécution de notre mandat : par la cohérence de notre travail nous espérons pouvoir le mériter.